

Département de l'Isère	<b>Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 03 octobre 2017</b>	Nombre de conseillers en exercice	11
Code INSEE : 38 012 567		Nombre de conseillers présents	6
Commune de Chamrousse		Nombre de suffrages exprimés	10

Le Conseil Municipal de la commune de CHAMROUSSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CORDON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 28 septembre 2017.

Présents : Philippe CORDON, Sandrine ETCHESSAHAR, Nano POURTIER, Noël BERNIGAUD, Ariane FERRERI et Pierre VANET.

Excusés avec pouvoir : Eric BRASSART donne pouvoir à Sandrine ETCHESSAHAR, Jenna FRANITCH donne pouvoir à Philippe CORDON, Anne-Laure CHAVENT donne pouvoir à Nano POURTIER et Jacques LEFORT donne pouvoir à Noël BERNIGAUD.

Absente : Véronique THILLET.

## **OBJET N°1 : REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME, DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.151-2 et L151-5, relatifs au PADD et son contenu ;

Vu la délibération n°4 du 30 septembre 2015, prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire rappelle que l'article L153-12 du code de l'urbanisme prévoit que les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet du plan local d'urbanisme.

Le Maire expose alors le projet de PADD et les orientations retenues :

**Axe 1 : Une station inventive et innovante**

Orientation 1.1 : affirmer et renforcer la structuration du territoire

Orientation 1.2 : Proposer une nouvelle urbanité en réinvestissant les cœurs de station

**Axe 2 : Une station attractive en toute saison**

Orientation 2.1 : Conforter et pérenniser les activités locomotives d'hiver

Orientation 2.2 : Diversifier les activités touristiques et de loisirs en toutes saisons

Orientation 2.3 : Accompagner la diversification de la clientèle

**Axe 3 : Une commune à habiter et à vivre**

Orientation 3.1 : Répondre à la diversité des besoins des habitants et des visiteurs

Orientation 3.2 : Renforcer l'attractivité pour la population « permanente »

**Axe 4 : Une station facile et accessible**

- Orientation 4.1 : Mettre en place une politique de mobilité favorisant les modes actifs
- Orientation 4.2 : Soutenir et accompagner le développement des transports en commun
- Orientation 4.3 : Assurer la mise en réseau des différents pôles de vie

**Axe 5 : Une station intégrée dans son environnement**

- Orientation 5.1 : Valoriser et protéger les espaces naturels et paysagers emblématiques
- Orientation 5.2 : Veiller à la maîtrise de la consommation d'espace
- Orientation 5.3 : Garantir une gestion pérenne des ressources
- Orientation 5.4 : Sécuriser la station par la prévention et la maîtrise des risques

Après cet exposé, le Maire déclare le débat ouvert et précise que le débat fera l'objet d'une transcription.

Le conseil municipal, après avoir débattu des orientations générales du PADD décide :

- De joindre à la présente délibération la transcription qui a été faite du débat ;
- D'annexer la présente délibération au projet de PADD ;
- De transmettre au Préfet la présente délibération et son annexe ;
- D'afficher la présente délibération et son annexe en mairie durant un mois.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire :		
Reçu en préfecture le :	- 6 OCT. 2017	Publié ou notifié le : - 6 OCT. 2017
<b>Adopté :</b>		
Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0

pour copie conforme,  
**Le Maire**

Philippe CORDON  
Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint, S. ETCHESSAUBERT

